

PSYCHIATRIE



# SERVICE PSYCHIATRIE

## Présentation et fonctionnement

Site Ste-Elisabeth

CLINIQUES  
DE L'EUROPE

EUROPA  
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch

## COORDONNÉES DU SERVICE



### Secrétariat - Site Ste-Elisabeth

☎ 02 614 27 50  
@ psy.se@cdle.be

### Unité d'hospitalisation - Site Ste-Elisabeth

☎ 02 614 29 57

## PRÉSENTATION DE NOTRE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- **PSYCHIATRES** **Dr Ph. Bastin - Dr P. De Hertogh**
- **PSYCHOLOGUES** **Isabel Suarez**  
**Isabelle André**
- **PARAMÉDICAUX** **Fatiha Sadi** (infirmière-en-chef) et l'équipe d'infirmières  
**Virginie Feron** (kinésithérapeute)  
**Stéphanie Paulus** (accompagnement créatif)  
**Kathleen Poulliart** et ses collègues (service social),  
pour toute question concernant le cadre social (revenus,  
problèmes de logement, problèmes administratifs, etc.)

Si vous désirez un rendez-vous avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire, veuillez vous adresser directement à cette personne ou demandez-la au poste infirmier.

## ACCUEIL DANS LE SERVICE

- Toute admission se fait après un entretien préalable avec un psychiatre du département.
- Lors de l'admission, le patient est vu par un membre de l'équipe.
- L'accueil dans les différents ateliers thérapeutiques est assuré par les responsables des activités.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### LA JOURNÉE

- Début de la journée: 8h
- Fermeture des locaux communautaires: 23h
- Ouverture des portes du service: 7h30 - 8h | 9h - 12h  
13h - 17h | 18h - 20h

### LES REPAS

- Petit-déjeuner: 8h - 9h
- Repas du midi: 12h - 13h
- Repas du soir: 17h30 - 18h30

### LA MÉDICATION

- La médication prescrite est prise en présence d'un infirmier, à savoir pendant les repas (8h - 12h - ± 17h), avant le coucher et quand cela s'avère nécessaire. Si vous n'êtes pas présent dans la chambre, merci de venir prendre vos médicaments au local infirmier. La médication du soir sera prise entre 21h15 et 23h au local infirmier.
- La détention de médicaments est interdite. Les médicaments habituels doivent être remis au staff, sauf accord de l'équipe.

### ABSENCE PENDANT L'HOSPITALISATION

- Le patient reste en sortie interdite pendant 3 jours à partir du lendemain de son admission, sauf avis contraire du psychiatre responsable. Le psychiatre peut en accord avec le patient pour des raisons médicales, raccourcir ou rallonger ce délai.
- Le patient est prié d'inscrire son nom, la raison de son absence, l'heure de départ et l'heure estimée de retour dans le registre à côté du poste infirmier. L'heure de retour est fixée à 20h au plus tard.
- Le patient quitte le service dans une tenue décente. Pas de pyjama ou de robe de chambre, sauf pour raison médicale.
- Le premier week-end après son admission le patient ne peut pas dormir à l'extérieur de l'hôpital. Le deuxième week-end le patient peut passer une journée à l'extérieur 9-20h (mais doit dormir à l'hôpital). Le patient peut passer une nuit à l'extérieur le week-end (1 week-end sur 2) et ce, à partir de la 3<sup>e</sup> semaine d'hospitalisation et en accord avec le psychiatre responsable.
- Le patient est entièrement responsable de son comportement lors des sorties et ne peut se référer à des arguments médicaux pour justifier ses agissements à l'extérieur.
- Les dates de départ sont convenues avec le médecin.
- En cas de sortie exigée par le patient, l'équipe soignante ne délivre ni prescription, ni médicament au patient. Si nécessaire, l'équipe soignante gardera les effets personnels une semaine au maximum après un départ.

## LES VISITES

→ Heures de visites: du lundi au vendredi de 18h à 20h  
week-end et jours fériés de 14h à 16h et de 18h à 20h

- L'acceptation ou non de visites dépend de l'état médical du patient.
- Un visiteur sous influence d'alcool ou de drogue se verra refuser l'entrée au service.
- Les ex-patients ne peuvent pas venir en visite dans le service.
- Les visiteurs ne sont pas admis dans le fumoir.

## LE FUMOIR

- Les conditions d'utilisation du fumoir sont affichées et doivent être respectées.
- On ne peut fumer que dans le fumoir prévu à cet effet.
- Les visiteurs ne sont pas admis dans le fumoir.
- Le fumoir est un espace vide et doit le rester (pas de chaise, de tabouret, ...).

## LE SALON

- L'espace communautaire aménagé dans la grande salle est accessible à tous **en dehors des heures d'activités** et de 20h à 23h.
- Les conditions d'utilisation du salon sont affichées et doivent être respectées.

## LES EFFETS PERSONNELS

- Notre service n'est pas responsable en cas de vol ou de dégâts aux effets personnels.
- À son admission, le patient peut disposer d'une clé d'armoire, avec une caution de 15€, remboursable à son départ. Le poste infirmier ne peut conserver des objets de valeur.
- Chaque patient apporte son linge (pyjama, serviettes, etc.) et nécessaire de toilette.

## LE SERVICE PASTORAL

- Si vous désirez faire appel au service pastoral, veuillez en informer l'équipe soignante.

## LA TÉLÉVISION - LE TÉLÉPHONE

- Chaque chambre est équipée de télévisions. Le téléphone de votre chambre ne permet que la réception des appels. L'usage du GSM est toléré uniquement en chambre.

# ACTIVITÉS PROPOSÉES

Lors de la réunion obligatoire du lundi matin, diverses activités vous seront proposées. Vous serez invités à remplir une feuille d'activités pour les activités auxquelles vous vous engagez à participer.

**La participation à la première activité de la journée est obligatoire pour tous les patients.** Une non-participation peut entraîner la remise en question de l'hospitalisation. Voici ci-dessous une liste non-exhaustive des différentes activités proposées:

- Groupe de discussions
- Atelier autour des assuétudes
- Training de confiance en soi et assertivité
- Sophrologie, yoga, relaxation, méditation
- Expression corporelle, mimes
- Gymnastique, activités sportives
- Ateliers de peinture et arts plastiques
- Ateliers de modelage
- Atelier de vannerie
- Atelier cuisine
- Sorties culturelle et nature
- Promenades accompagnées
- Atelier d'écriture
- Pique-nique

**Tout comportement inadéquat, irrespectueux, dérangeant conduira à l'exclusion de l'activité.**

En accord avec l'équipe, certaines activités peuvent avoir lieu dans l'atelier ou le local communautaire, éventuellement sans accompagnement, comme par exemple regarder un film (démarrage avant 21h).

# RÈGLES DE VIE ÉLÉMENTAIRES

1	Une attitude de <b>respect</b> vis-à-vis de tous est exigée. Ainsi, par exemple, nous vous demandons de ne pas exposer vos problèmes personnels, de ne pas courir dans le couloir,...
2	Nous attendons de votre part une participation <b>constructive et active</b> aux activités. Elle peut être rendue obligatoire (réalisation d'un contrat) si elle est décidée par le psychiatre et l'équipe pluridisciplinaire. Pendant les ateliers, <b>l'usage du GSM est interdit</b> .
3	Toute forme de <b>violence verbale</b> ou <b>physique</b> ainsi que tout dégât matériel peut vous exclure du service de psychiatrie où vous êtes hospitalisé.
4	Il est interdit de pénétrer dans les locaux de service sauf avec l'accord de l'équipe soignante.
5	<b>L'intimité</b> doit être respectée, il est interdit d'entrer dans les chambres des autres patients.
6	Le patient est personnellement tenu pour responsable de toute dégradation qu'il apporte au matériel, à sa chambre ou à tout autre élément de l'hôpital. Les frais lui sont imputables.
7	Les <b>relations sexuelles</b> ou <b>toute attitude ambiguë</b> pouvant les évoquer sont <b>strictement interdites</b> dans l'enceinte de l'institution et sont un motif d'exclusion et d'interruption immédiate de l'hospitalisation.
8	Il est <b>interdit de donner ou de se prêter de l'argent</b> entre patients.
9	Dans votre chambre, la télévision doit être éteinte à 23h au plus tard.
10	Dans sa chambre, chaque patient doit tenir compte des souhaits et du repos de son cohabitant, en cas de visite par exemple ou par rapport à l'usage de la télévision, de la radio, du téléphone, de l'éclairage, ...
11	L'usage des psychotropes pendant votre séjour dans le service fait l'objet d'une prescription médicale. <b>La consommation, la possession ou l'échange d'alcool, de drogues ou de boissons énergisantes ou excitantes, de médicaments non prescrits sont interdits et peuvent remettre en cause l'hospitalisation, voire nécessiter une exclusion du service.</b> L'équipe soignante a le droit, à ce titre, d'effectuer des contrôles, à savoir une prise de sang ou d'urines. Si l'équipe le décide, les effets personnels seront contrôlés également.
12	Une hygiène personnelle ainsi qu'une <b>tenue vestimentaire décente</b> sont exigées (pas de ventre nu, pas de tenue provoquante, obligation de se chauffer, ...). Une tenue de jour est exigée de 9h15 à 20h.

13	<b>La participation à la première activité de la journée est obligatoire.</b>
14	Selon la loi, <b>la conduite d'un véhicule</b> , quel qu'il soit, <b>est interdite durant l'hospitalisation.</b>
15	<b>Les appareils personnels multimédias et domestiques sont interdits</b> dans le service (par ex. MP3, caméras, webcams, appareils photos, ordinateur, installations musicales, cafetières, fers à repasser, ...). Seul l'usage du GSM est toléré <b>uniquement en chambre.</b>
16	Il est défendu d'afficher des photos, des reproductions, des dessins aux murs.
17	Chaque patient devra garder sa chambre en ordre ainsi que les espaces communs, en respectant l'hygiène.
18	Pour la sécurité incendie, le couloir doit toujours rester parfaitement dégagé (pas de chaise, ni de fauteuil, ni de tabouret, ...). La cigarette n'est tolérée que dans le fumoir.
19	Chaque patient devra respecter l'organisation du service (par exemple, les horaires des repas et activités, le retour dans le service au plus tard à 20h, ...).
20	Il est interdit de conserver de la nourriture dans la chambre et dans les locaux d'activités.
21	Le lit est changé 1 x/semaine, les patients font leur lit eux-mêmes.
22	Pour le respect de l'intimité, les portes de chambres restent fermées
23	En dehors du service, fumer se fait côté parking, sur les bancs, à distance des entrées de l'hôpital.
24	Ne pas s'installer dans le hall ni dans le porche d'entrée qui sont des lieux de passage.
25	Ne pas s'accroupir ou s'asseoir dans le couloir.
26	Il est interdit de faire du prosélytisme, qu'il soit idéologique ou religieux, auprès d'autres patients. Le non-respect de cette règle est sanctionnée par l'exclusion du service.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

Après avoir pris connaissance du règlement, vous êtes tenu de signer le formulaire ci-joint par lequel vous reconnaissez l'avoir lu et accepté.

# SERVICE PSYCHIATRIE

Dr Ph. Bastin - Dr P. De Hertogh

Je soussigné(e)

Né(e) le / /

accepte le présent règlement du service de psychiatrie, après avoir lu et pris connaissance du contenu.

Fait à Uccle, le / /

Lu et approuvé,

Signature du patient,

**Site Ste-Elisabeth**

Avenue de Fré 206 - 1180 Bruxelles

☎ 02 614 27 50

@ psy.se@cdle.be

[www.cliniquesdeleurope.be](http://www.cliniquesdeleurope.be)

CLINIQUES  
DE L'EUROPE

EUROPA  
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch

# SERVICE PSYCHIATRIE

Dr Ph. Bastin - Dr P. De Hertogh

Je soussigné(e)

Né(e) le / /

accepte le présent règlement du service de psychiatrie, après avoir lu et pris connaissance du contenu.

Fait à Uccle, le / /

Lu et approuvé,

Signature du patient,

## Site Ste-Elisabeth

Avenue de Fré 206 - 1180 Bruxelles

☎ 02 614 27 50

@ psy.se@cdle.be

[www.cliniquesdeleurope.be](http://www.cliniquesdeleurope.be)

CLINIQUES  
DE L'EUROPE

EUROPA  
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch

CLINIQUES  
DE L'EUROPE

EUROPA  
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch

APPROCHE PERSONNALISÉE  
RESPECT  
COMPÉTENCE  
EFFICACITÉ  
MÉDECINE DE POINTE

Les Cliniques de l'Europe forment un ensemble hospitalier de référence pour Bruxelles et ses environs. En tant qu'hôpital général multilingue, nous offrons des soins globaux et ce, sur nos trois sites: Ste-Elisabeth à Uccle, St-Michel à Etterbeek/Quartier Européen et le Bella Vita Medical Center à Waterloo.

Grâce à une collaboration étroite entre nos 300 médecins spécialistes et nos 1.800 membres du personnel, nous prenons en charge chaque jour près de 2.500 patients pour poser un diagnostic précis, offrir un traitement adapté ainsi que des soins appropriés et personnalisés. Pour ce faire, nous utilisons des technologies médicales de pointe, dans une infrastructure moderne qui nous permet d'offrir à chaque patient des soins de haute qualité en toute sécurité et dans le plus grand confort possible.

[www.cliniquesdeleurope.be](http://www.cliniquesdeleurope.be)

### Site Ste-Elisabeth

Avenue de Fré 206 - 1180 Bruxelles

☎ 02 614 20 00

**Urgences 24 h/24**

☎ **02 614 29 00**

### Bella Vita Medical Center

Allée André Delvaux 16 - 1410 Waterloo

☎ 02 614 42 00

### Site St-Michel

Rue de Linthout 150 - 1040 Bruxelles

☎ 02 614 30 00

**Urgences 24 h/24**

☎ **02 614 39 00**

### Consultation Externe Halle

Bergensesteenweg 67 - 1500 Halle

☎ 02 614 95 00

Editeur responsable: asst Cliniques de l'Europe, avenue De Fré 206 - 1180 Bruxelles © 2017. Tout droit de traduction, reprise et reproduction même partielle est réservé. Bestaat ook in het Nederlands. Edilion 10/2017



PSYCHIATRIE

# SERVICE PSYCHIATRIE

## Présentation et fonctionnement

Site Ste-Elisabeth

CLINIQUES  
DE L'EUROPE

EUROPA  
ZIEKENHUIZEN

advanced care - personal touch